



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Routes

Question écrite n° 42271

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur le manque d'information dont souffrent les usagers contraints par des travaux de suivre un itinéraire de déviation. La signalisation adéquate étant rarement mise en place à chaque intersection, il est fréquent que les usagers ne puissent pas rectifier leur itinéraire en fonction de leurs destination finale. De plus, il semblerait normal que le détail de l'itinéraire de déviation soit mentionné sur les panneaux avec les principales communes traversées. Il lui demande de bien vouloir donner des instructions aux services compétents afin que des informations plus précises soient données aux usagers qui risquent sinon de perdre du temps et de parcourir des kilomètres inutiles.

Texte de la réponse

Lorsque des travaux nécessitent une déviation, la signalisation du nouvel itinéraire à suivre est effectivement un point sensible qui demande un soin particulier. Si elle est imparfaite, les usagers s'égarent ou risquent des manœuvres dangereuses pour trouver leur chemin. L'instruction interministérielle sur la signalisation routière définit les conditions dans lesquelles cette signalisation doit être mise en place. Notamment, elle insiste pour que la signalisation soit assurée jusqu'au retour à l'itinéraire normal et pour qu'elle soit répétée au moins à chaque carrefour important et chaque fois que la direction à suivre n'est pas évidente. Une attention particulière doit également être portée à la maintenance de la signalisation de façon à éviter que la disparition d'un panneau puisse compromettre la continuité de l'itinéraire. Des actions de formation sont régulièrement organisées pour sensibiliser les personnels d'exploitation à l'importance de la qualité de la signalisation de chantier en général, et de la signalisation de déviation en particulier. Mais la multitude des intervenants rend longue et difficile la formation de tous les agents concernés. Les efforts doivent donc être poursuivis, notamment pour continuer de convaincre les responsables des travaux d'investir dans l'information des usagers avant et pendant les chantiers.

Données clés

Auteur : [M. Bussereau Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42271

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 1996, page 4482

Réponse publiée le : 30 septembre 1996, page 5182